

LA LETTRE des GRETA

L'information, une seule adresse : <http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>
SNES-FSU, Groupe FCA, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris. Courriel : fca@snes.edu

Sommaire :

Éditorial	p. 1
Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre – Chaque voix compte !	p. 2
La prime d'attractivité des CFC, un dû à réclamer	p. 5
Nos revendications pour les contractuels Greta	p. 5
Le tour des régions académiques	p. 6
La JRD journée de réflexion disciplinaire FCA GRETA 25 novembre 2022	p. 7

Éditorial

Nous avons subi un premier quinquennat de Macron et Blanquer horrible mais le second s'annonce encore plus sévère avec de nouveaux reculs sur le pouvoir d'achat, sur les droits et sur la retraite, aux dépens de l'intérêt général, de l'écologie et du partage de la richesse produite par toutes et tous. Dans ce cadre les relances sur l'apprentissage fortement subventionné pour les employeurs, une fois encore assistés, nous affaiblissent et installent une concurrence entre les Greta et les lycées professionnels et même parfois entre les personnels. Au contraire, soyons solidaires !

Les collègues titulaires en Greta voient les derniers postes supprimés et sont contraints de retourner en formation initiale tandis que l'abus de «vacataires» est criant. Les personnels en CDI sont très rarement à peine plus nombreux que ceux en CDD, l'accès au CDI est devenu plus difficile depuis le renversement de jurisprudence. Dans les régions académiques les Conseils Consultatifs de Région Académique de la FCA (CCRAFCA) et dans les académies, les CCAFCA, se réunissent avec des projets d'harmonisation de la gestion des personnels qui sont hélas surtout au plus petit dénominateur commun pendant que des fusions de GRETA départementaux, et même académiques, parfois contre la nature géographique du territoire, se poursuivent dans le plus grand flou.

Malgré ce sombre tableau les militants de la FSU parviennent à limiter la casse et obtiennent des avancées pour les contrats des personnels GRETA, le respect des textes et des procédures. Ainsi par exemple en Auvergne Rhône-Alpes l'administration a fini par donner raison à la FSU.

Les CFC ont bénéficié de plusieurs avancées et voient aboutir une partie de leurs revendications de revalorisation, mais pour le SNES-FSU les primes sont moins profitables que les points d'indice.

La prime d'attractivité, il faut la réclamer ! Pour tous les CFC contractuels, elle est légale et devrait aller de soi mais en Bretagne il a fallu l'imposer par une lutte inter syndicale victorieuse. La FSU revendique la même prime pour les personnels des Greta.

Les Élections professionnelles dans la fonction publique concernent tous les agents de l'Éducation Nationale dont ceux de la FCA, GRETA inclus, et permettent d'établir la représentativité des organisations syndicales tant pour la FSU que pour le SNES. Chacun de ces personnels doit posséder son n° Éducation Nationale (NUMEN), à réclamer, et une adresse électronique académique.

- **Du 1^{er} au 8 décembre VOTEZ et faites VOTER pour la FSU**
- **Retrouvons-nous pour la JRD journée de réflexion disciplinaire FCA GRETA le 25 novembre 2022 au siège du SNES-FSU à Paris**, pour affirmer nos revendications et construire nos actions. Inscrivez-vous sur le site dans votre espace adhérent au lien suivant :

<https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/StagesJRD/StagesJRD.index.php>

Les Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 :

Ces élections mesurent la représentativité des organisations syndicales siégeant au Comité Social Administratif Ministériel et dans les autres instances de «dialogue social». La FSU est le plus souvent le seul syndicat à s'y exprimer pour défendre les collègues de la FCA.

➤ **QUI PEUT VOTER ? POURQUOI VOTER ?**

Tous les personnels titulaires et contractuels en CDD et CDI peuvent voter, à condition pour les CDD d'être, au 1^{er} décembre, en poste depuis 2 mois et pour au moins 6 mois.

- Parce vous êtes directement concernés, individuellement et collectivement.
- Pour être représentés et défendus dans toutes les instances paritaires de concertation et de décisions.

Chaque voix des personnels GRETA et CFC compte ; encore faut-il que les négligences de l'institution soient dénoncées et combattues, et que les droits des électeurs et électrices de la FCA soient concrètement rétablis, par la communication du n° Educ.Nat.

Le NUMEN est indispensable pour pouvoir participer aux élections professionnelles. Ne pas communiquer le précieux sésame (le NUMEN), c'est empêcher ces personnels d'exercer leur droit de vote, un déni de démocratie inacceptable.

La DGRH et son comité d'organisation des élections professionnelles ont été alertés à plusieurs reprises et le MEN nous l'a confirmé :

Les contractuels de la formation continue des adultes (FCA) ont tous un NUMEN qui doit leur être communiqué.

Concrètement, si vous travaillez en Greta et que le premier mot de passe de votre messagerie vous a été communiqué par le rectorat, souvent via un CFC, et si vous ne recevez pas de lien actif pour pouvoir voter, il vous faudra réinitialiser votre boîte académique avec «mot de passe perdu» puis indiquer votre NUMEN pour la réactiver, avant de personnaliser de nouveau votre mot de passe.

Faites nous remonter rapidement les situations non conformes à fca@snès.edu

RÉCLAMEZ VOTRE NUMEN dans votre établissement support ou au rectorat directement à ce.dpe@ac-XXXXXX.fr avec copie à fca@snès.edu et à votre section SNES académique.
<https://www.snès.edu/le-snès-pres-de-chez-vous/>

➤ **POURQUOI VOTER FSU ?**

La FSU et ses syndicats qui la composent dans l'EN luttent contre toutes les interprétations restrictives des textes voire contre leur déni, alertent de la souffrance au travail, et portent des revendications concrètes grâce à leur connaissance des problématiques de la FCA et de ses personnels.

Dans toutes ces instances, le SNES et la FSU vous représentent et vous défendent avec assiduité.

Nous avons obtenu la re-création des Greta, la réouverture du CPIF, l'application de la base 1607h au lieu de 1760h, la définition des activités (à améliorer encore) En CCP et autres instances l'Administration reconnaît souvent notre expertise. Nous vous défendons individuellement, collectivement, localement, en région et auprès du MEN. Pour cela vos informations et demandes nous sont précieuses.

Alors continuons ensemble !

**Pour vous, avec vous, mais pas sans vous !
Votez et faites voter FSU à tous les scrutins !**



Du matériel est envoyé en nombre dans tous les établissements rapprochez-vous du Secrétaire SNES, SNUEP ou SNASUB de votre établissement (S1, section d'établissement) ou de collègues Greta syndiqués à la FSU pour le distribuer auprès de vos collègues.

➤ POUR QUELLES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL ?

Vous allez voter pour:

- si vous êtes titulaires: la Commission Administrative Paritaire de votre académie
- si vous êtes contractuels: les Commissions Consultatives Paritaires de votre académie (réunies notamment en cas de licenciement, en commission disciplinaire ou saisie de questions individuelles, refus de formation, de temps partiel, contestation de l'entretien pro..)
- pour tous : le Comité Social d'Administration Académique (CSA, ex CTA) et le Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM, ex CTM) dont ont été issues les avancées FCA.

Le tableau, page 4, permet de visualiser le détail des scrutins par catégorie d'emploi.

➤ COMMENT VOTER ?

Le vote électronique par internet se déroule du 1er décembre 2022 à 8h au 8 décembre à 17h, heure de Paris, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile, etc.). Le SNES et la FSU considèrent que le vote électronique à distance sépare les personnels, empêche les échanges, facilite l'oubli de voter et gomme l'aspect collectif de cet acte individuel mais citoyen.

➔ Vérifiez que vous êtes bien sur les listes électorales :

- Soit en consultant la liste électorale papier qui doit être affichée, a minima, dans votre établissement support,
 - Soit en accédant à votre espace Élections à partir de votre messagerie académique.
- En principe vous devez avoir reçu un courriel de test, le 7 ou 8 octobre.*

Puis vous devez avoir reçu ce courriel le 13 octobre, l'objet est :

« Ouverture du portail élections professionnelles » Il permet de créer son espace électeur.

ESPACE ELECTEUR

Dans ce message vous trouverez le lien pour accéder à votre espace Élections et suivre les instructions pour créer votre compte d'électeur.

Avant le 25 novembre, une notice de vote contenant votre code de vote vous sera remise en main propre contre signature ou envoyée à votre adresse postale.

➔ Si vous n'êtes pas inscrit vous pouvez le faire via les formulaires suivants :













Réclamation. Motif : pas de communication de NUMEN - Copie au SNES académique et à fca@snes.edu
https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/17/6/perso710_annexe3A_1427176.pdf

Inscription tardive. Motif :recrutement récent et pas de NUMEN

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/17/8/perso710_annexe3B_1427178.pdf

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir votre NUMEN ou pour toute autre question, faites nous en part rapidement à fca@snes.edu et au SNES académique <https://www.snes.edu/le-snes-pres-de-chez-vous/>

QUI VOTE, A QUOI

	CSA Ministériel	CSA Académique	CAPN	CAPA	CCP
Titulaires : Certifiés, Agrégés, CPE, PsyEN, Chaires Sup					
Stagiaires					
Contractuel(le)s Enseignants et administratifs					
AEd – AESH					

VOTEZ et FAITES VOTER au sein de vos établissements pour la FSU et ses syndicats nationaux SNES, SNUEP, SNASUB, SNUIPP.



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



La prime d'attractivité pour les CFC contractuels

VIVE LES BRETONS ! Suite à une lettre intersyndicale avec l'UNSA, après la mise en demeure de rembourser cette prime faite à un CFC en année probatoire. Le Rectorat accorde cette prime à tous les ayants droits, le montant est proportionnel à l'indice et va de 400 à 1 200 euros brut pour l'année. Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Revendications pour les contractuels des GRETA

Réintégrer les personnels des Greta dans la Fonction Publique d'Etat.

Il s'agit de retrouver les (maigres) avantages d'être agent de l'État à part entière, comme le sont les collègues de la Formation initiale et les CFC ; ainsi de l'accès au CDI, du périmètre de recherche de reclassement lors d'une procédure de licenciement, et des droits à primes diverses.

Nous demandons une disposition univoque pour stabiliser la position des personnels au sein de l'Education Nationale ; les personnels ne doivent plus être à la merci des interprétations changeantes du Conseil d'État.

Veiller à l'application des textes

- **Respect des attributions du conseil d'Administration de l'EPL support**, décisionnaire/ Non, ce n'est pas le Bureau qui décide ! Respect de celles de la Commission du Personnel
- **Pas de supériorité hiérarchique ou fonctionnelle des Coordinateurs** sur les formateurs
- **Pas de supériorité des DO et DO adjoints** sur les équipes pédagogiques et administratives
- **Mentions de ou des établissement(s) d'exercice dans le contrat. C'est obligatoire**
- **Contrats «enseignants» formulés sur la base de 810h et non 1607h**
- **Respect des coefficients officiels des activités, pas de coefficient local défavorable**
- **Mise en œuvre de la procédure légale en cas de modification substantielle de contrat**
- **Plan de charge prévisionnel sur 3 mois (circulaire de 93) et non au fil de l'eau, visibilité de l'ensemble de ses interventions programmées.**

Améliorer les conditions d'emploi et de travail

- **Accès au CDI par le retour du cumul des CDD entre différents GRETA et entre formation initiale et formation continue, CFC inclus; partage des services entre FI et FCA**
- **Contrats sur l'année entière scolaire et suppression des contrats de projets**
- **Arrêt immédiat du recours à des faux «vacataires» et prise en compte dans l'ancienneté**
- **Décompte du travail caché des Conseillers Co-Psy pour bilans et VAE**
- **Décompte des heures de formations Insertion identique aux autres formations**
- **Revalorisation des grilles de rémunération de toutes les catégories et toutes les fonctions, dans un cadre national et a minima dans un cadre académique, harmonisation des primes et indemnités et des congés, alignement au plus favorable.**
- **Rémunération des temps de déplacements entre sites**
- **Visite médicale a minima tous les deux ans**
- **Droits effectifs et financés à la formation, dont formation de reconversion**
- **Bénéfice des Indemnités de fonction FCA (IFFCA) à tous les personnels**
- **Mesures de titularisation et reprise des concours réservés CPIF**

En outre la FSU dénonce la mise en place de hiérarchies intermédiaires plus ou moins légales, inutiles et coûteuses, souvent infantilisantes et causes de mal-être supplémentaire.

Les contractuels de la FCA ont toutes les raisons de choisir des représentants FSU, majoritaires et actifs dans l'Éducation nationale.

Brèves des académies

Cette rubrique vous appartient, faites-la vivre en partageant vos actualités académiques ou locales!

PACA – Académie Aix-Marseille

Un stage FCA GRETA à venir le 15 novembre prochain est annoncé, renseignez-vous.

Hauts de France – Académie d'Amiens et de Lille.

Le SGRA dans un souci d'harmonisation entre les CFC de Lille et ceux d'Amiens dégrade les conditions de travail des lillois en rognant leurs droits à congé malgré une opposition unanime des organisations syndicales qui au gré des GT ont rappelé que le Statut des personnels enseignants prime sur toutes autres choses.

Ainsi les lillois passent de 55 jours de congé à 45 et 2 jours de fractionnement sans que les picards n'y trouvent quelque intérêt. La loi sur le temps de travail s'applique, les CFC du Nord réclament alors le paiement des heures supplémentaires générées par ce nouveau décompte de leurs heures. Car les droits à congé s'appuient sur le temps de travail hebdomadaire, si les congés diminuent le temps de travail doit suivre ! Quand on sait que jusqu'à présent les CFC ne comptaient pas leurs heures pour assurer la qualité de leurs missions qui dans le même temps se sont complexifiées : ils réclament désormais leurs dûs.

La rectrice et son SGRA restant sourds aux revendications légitimes des Conseillers en formation continue alors les CFC engagent une procédure juridique soutenue par le SNES et la FSU pour dénoncer la note de service qui les accablent.

BRETAGNE - Académie de Rennes – Les entretiens professionnels.

Expérimentation dans un GRETA de l'académie de faire monter en «grade» les coordinateurs-trices en N+1 vis à vis des personnels administratifs à la fin de l'année 2022 et ensuite des formateurs en 2023. Cela permettrait aux coordonnateurs de réaliser seuls les entretiens professionnels.

Le SNES-FSU dénonce cette procédure hors la loi : seul le CESUP est habilité à conduire ces entretiens ou bien par délégation avec une lettre de mission, le chef d'éts d'accueil/le gestionnaire du GRETA.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES - AURA – Contrats, l'administration nous donne raison !

Après des échanges intenses lors des CCRAFCA précédents au cours desquels l'Administration était allée, à tort, jusqu'à dénier à la FSU la légitimité de défendre les personnels propres des Greta alors que vos représentants y dénonçaient vivement les conditions de reprise des contrats dues aux fusions dans l'académie de Grenoble, les représentants de l'Administration ont enfin reconnu ses dysfonctionnements préjudiciables aux collègues, la pertinence et la légalité de nos revendications concernant en particulier la modification substantielle des lieux d'exercice et la procédure ad hoc. A Clermont c'est la poursuite des fusions pour un seul Greta académique, que nous estimons inutile, coûteuse et préjudiciable aux collègues. Nous avons obtenu un Groupe de Travail. A suivre !

GRAND EST :

Un CCRAFCA s'est tenu le 16 Septembre : L'apprentissage sur AC NANCY METZ représente la moitié du CA des Greta-CFA.

Comme ailleurs le sourcing pour les formations à destination des demandeurs d'emploi devient difficile (pénuries de candidats)

C'est une première : 3 réunions de réseau ont lieu parallèlement avec tous les CFC et directions du réseau des Greta des académies NANCY METZ / REIMS / STRASBOURG et ce en ce mois d'Octobre pour définir les ambitions des 3 académies sur des thèmes définis en communs pour les 3 ans à venir.

ILE DE FRANCE - Académie de Créteil – Paris – Versailles –

Plus de son, plus d'image ! La situation de la FCA dans le bassin parisien est difficile depuis déjà quelques années et malgré une proximité géographique avec le SNES-FSU il faut aller à la pêche pour savoir ce qu'il advient des personnels des GRETA et de leur structures.

**25 novembre 2022 journée de réflexion disciplinaire
JRD - FCA-GRETA**

En lieu et place de notre stage national, nous convions à une JRD thématique sur la FCA et les GRETA, les militants de la FCA académique, les représentants SNES & FSU – Snasub et Snuep des CCRAFCA, ainsi que les membres des S1 sections locales des établissements support de GRETA.

Vendredi 25 novembre 2022 à partir de 9h00
au siège du SNES - 46, avenue d'Ivry 75013 Paris

Vous inscrire : rendez-vous sur le site du SNES dans la rubrique stage et JRD au lien suivant : <https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/StagesJRD/StagesJRD.index.php>

Vous devez déposer l'autorisation d'absence pour formation syndicale, comme pour un stage, auprès du secrétariat de votre établissement au moins 1 mois avant la date du 25 novembre. Le modèle vous est fourni sur le site Internet du lors de votre inscription. Vos frais de déplacement et d'hébergement (forfait de 78 euros par nuitée) sont remboursés sur présentation de vos justificatifs.

Pour les camarades du Snasub et du Snuep inscription directement auprès de guy.friadt@snes.edu avec copie à votre syndicat pour une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement si besoin. Ci-joint un modèle pour la demande d'absence pour formation syndicale.

Pour tout renseignement, écrire à guy.friadt@snes.edu

PROGRAMME de la JRD FCA-GRETA

Introduction par le SNES-FSU présentation de la JRD.
Intervention du Secrétariat général.
Tour rapide d'actualité des académies
L'action du SNES et réponses sur les dossiers et les actions menées.
Formation syndicale FCA dans les académies.

Les sujets de réflexion :

- Restructuration et pilotage par les régions académiques, harmonisation de la gestion des personnels, politique d'apprentissage au niveau régional et local des Greta ou par les établissements eux-mêmes.
- Rôle du Conseil d'administration de l'établissement support.
- Relations du réseau des GRETA avec les Régions académiques, Groupes de Travail.
- La situation spécifique des non-titulaires (CDI, et non droits)
- La revalorisation des CFC, la prime d'attractivité.

Propositions de travail et d'action :

Élections professionnelles, les voix des personnels GRETA comptent !
Relation avec l'ANACFOC, (signature commune de revendications ?)
Liste de diffusion FCA à faire grandir avec les formateurs et les S1 des EPLE support
Syndicalisation FCA, composition des délégations CCRA FCA
Travail fédéral à conduire SNASUB, SNUEP, SNUIPP

Questions diverses :

Si vous avez des difficultés pour vous libérer contactez-nous à fca@snes.edu

[Le groupe FCA SNES-FSU – Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Pierre PLACIDET, Laurent SELLOS, Véronique FRANCO.](#)

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire de façon manuscrite ou sur traitement de texte et à déposer auprès du chef d'établissement au moins **un mois avant la date de début de stage**, même si vous êtes en vacances scolaires.

Vous pouvez l'envoyer par courriel au chef d'établissement, et, pour les Greta au chef d'établissement support, pour les CFC, au recteur
(Une demande est à faire pour chaque stage)

Vous n'avez pas à communiquer le programme de stage !
Une attestation de présence vous sera remise en fin de journée.

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom Prénom

Grade et fonction Établissement

à Monsieur le Recteur/Madame la Rectrice

S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions de la loi définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé (2) :

le **25 novembre 2022** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à : **SNES-FSU 46 av. d'Ivry. 75013 Paris**

Il est organisé par le Secrétariat du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté publié au JO du 10.02.95).

A..... Le Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ; Loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État,

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire équivalent, accessible à

<https://www.snes.edu/article/demande-d-autorisation-d-absence-pour-participer-a-un-stage-ou-au-colloque>

